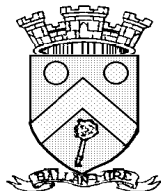


Mairie
de
BALLAN-MIRE
37510

Canton de BALLAN-MIRE

Ballan-Miré, le 17 février 2009

☎ : 02.47.80.10.00



COMPTE RENDU DU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2009

Affiché en vertu de l'article L 2121-25
Du Code Général des Collectivités Territoriales

oooooooo

Séance ouverte à 19 heures.

1- Reprise anticipée du résultat 2008 – Prévision d'affectation budget commune

Les Collectivités territoriales ayant la possibilité d'effectuer une reprise anticipée des résultats de l'exercice antérieur, le Conseil Municipal approuve la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2008 du Budget Commune.

Vote : 22 Pour – 7 abstentions

2- Budget primitif 2009– Commune

Monsieur le Maire soumet au vote du Conseil le Budget Primitif 2009 de la Commune, qui s'élève à 13 204 000 €uros réparti pour :

7 338 000 €	Section de Fonctionnement
5 866 000 €	Section d'Investissement

Vote Section de Fonctionnement :
22 Pour – 7 Contre

Vote Section d'Investissement :
22 Pour – 7 Contre

3- Budget primitif 2009 – Service Eau

Monsieur le Maire soumet au vote du Conseil le Budget Primitif 2009 du service de l'eau, qui s'élève à 515 700 €, réparti pour :

230 200 €uros	Section d'Exploitation
285 500 €uros	Section d'Investissement

Vote Section d'Exploitation :
Unanimité

Vote Section d'Investissement :
Unanimité

4- Budget primitif 2009 – Service Assainissement

Monsieur le Maire soumet au vote du Conseil le Budget Primitif 2009 du service de l'Assainissement, qui s'élève à 779 000 €, réparti pour :

443 100 €uros	Section d'Exploitation
335 900 €uros	Section d'Investissement

Vote Section d'Exploitation :
Unanimité

Vote Section d'Investissement :
Unanimité

5- Subventions aux associations

Le montant global inscrit au budget pour les subventions aux associations s'établit à 122 679 € auquel s'ajoute une réserve de 1 000 €.

A cette somme, l'avance de 6 000 € accordée aux coopératives scolaires par délibération du 16 janvier 2009 doit être déduite.

Il convient de répartir cette somme en fonction des différentes associations suite aux propositions des Commissions compétentes.

Vote : Unanimité
(28 votants, M. GOUJON ne prenant pas part au vote)

6- Subvention au CCAS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter la subvention 2009 au Centre Communal d'Action Sociale pour un montant de 37 170 €uros.

Vote : Unanimité

7- Participation des Communes aux frais des enfants hors commune inscrits à BALLAN-MIRE

Conformément à l'article 23 de la loi n° 83-663 du 22.7.1983 et comme chaque année, il est proposé au Conseil Municipal de faire participer les Communes de résidence pour lesquelles les enfants sont scolarisés à BALLAN-MIRÉ.

Pour l'année 2008/2009, les tarifs proposés sont :

- Élève de maternelle 830,00 €
- Élève de primaire 498,00 €

Vote : Unanimité

8- Encaissement du produit des concessions de cimetière

Considérant qu'il y a lieu de simplifier et regrouper les écritures liées à l'encaissement du produit des concessions, le Conseil Municipal décide que ce produit soit intégralement encaissé sur le budget communal.

Vote : Unanimité

9- Modification du tableau des effectifs

Dans le cadre de la réorganisation des services techniques, il est décidé de, à compter du 1^{er} avril 2009 :

- supprimer un poste d'ingénieur à compter,
- créer un poste d'ingénieur principal et d'un contrôleur principal de travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de modifier le tableau des effectifs et précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Vote : 22 Pour – 7 abstentions

10- Résiliation du bail à construction conclu au profit du service départemental d'incendie et de secours d'Indre et Loire et vente de terrain

Par délibération en date du 5 juillet 2007, le Conseil Municipal avait approuvé la signature d'un bail à construction entre la Commune et le S.D.I.S.

Les instances du Conseil Général d'Indre-et-Loire et du S.D.I.S ayant décidé de redimensionner le projet du centre de formation des Pompiers en renonçant à certains équipements pour en diminuer le coût, ce bail à construction devient caduc puisque les contreparties de la mise à disposition du terrain n'existent plus.

Le Conseil Municipal approuve la résiliation du bail à construction et décide de vendre une partie de la parcelle AT 79 sur laquelle se situe le centre de formation pour un montant total de 180 985 Euros.

Vote : 22 Pour – 7 Contre

11- Avenant n°1 SOGREAH – Mission de maîtrise d’œuvre pour la réalisation de travaux sur les réseaux d’eau potable et d’assainissement – Programme 2006, 2007, 2008

La société SOGREAH a été attributaire du marché de maîtrise d’œuvre pour les travaux sur les réseaux d’eau potable et d’assainissement pour les programmes 2006, 2007 et 2008.

Des travaux n’ayant pu être réalisés rue de l’Etang, il est proposé de signer un avenant avec cette société pour autoriser la conduite des travaux, prolonger les délais du marché en cours d’un an pour finaliser la mission de maîtrise d’œuvre.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Vote : Unanimité

12- Travaux O.N.F. « Bois des Touches » - Martelage

Il est proposé d’inscrire à l’état d’assiette 2009 2 parcelles du Bois des Touches en vue d’en réaliser le martelage pour une vente prévue à l’automne prochain.

Le Conseil Municipal accepte la proposition de martelage des 2 parcelles suivantes :

- la parcelle 2 d’une surface de 12 ha 97 a 00,
- la parcelle 5 d’une surface de 10 ha 01 a 00,

qui font partie intégrante des parcelles cadastrées B.E n°19 et BD n°40.

Les produits des parcelles 2 et 5 seront vendus en bloc et sur pieds par l’O.N.F. conformément au code forestier.

Vote : Unanimité

13- Distraction du régime forestier de 2 parties de la parcelle ZH 44

Vu la demande de l’O.N.F. pour la distraction du régime forestier pour les 2 extrémités de la parcelle ZH 44 d’une surface totale de 30 600 m², le Conseil Municipal propose que la distraction soit découpée de la façon suivante :

- une 1^{ère} partie EST de 3 600 m² correspondant à l’aplomb de la ligne EDF 400 kVa,
- une 2^{ème} partie OUEST de 10 000 m² correspondant au terrain occupé par les gens du voyage.

Vote : Unanimité

14- Z.A.C. La Pasqueraie 2^{ème} tranche : remise des assiettes, des emprises des voiries, espaces verts et espaces communs sur la commune de BALLAN-MIRE

Le Conseil Municipal décide d’acquérir, à titre gratuit, les parcelles ci-dessous pour les voiries, espaces verts et espaces communs propriété de la SET dans la ZAC de La Pasqueraie et d’incorporer dans le patrimoine communal les terrains d’assiette pour ces parcelles :

<i>AL 389</i>	<i>23 a 01 ca</i>
<i>AL 456</i>	<i>00 a 57 ca</i>
<i>AL 528</i>	<i>02 a 50 ca</i>
<i>AM 305</i>	<i>05 a 26 ca</i>
<i>AM 306</i>	<i>68 a 42 ca</i>
<i>AM 307</i>	<i>79 a 27 ca</i>
<i>AM 308</i>	<i>34 a 55 ca</i>
<i>AM 332</i>	<i>49 a 67 ca</i>
<i>AN 57</i>	<i>13 a 63 ca</i>
<i>AN 64p</i>	<i>00 a 53 ca</i>
<i>AN 65</i>	<i>00 a 17 ca</i>
<i>AN 309p</i>	<i>08 a 16 ca</i>
<i>AN 311</i>	<i>21 a 95 ca</i>
<i>AN 315</i>	<i>09 a 27 ca</i>
<i>AN 321p</i>	<i>60 a 14 ca</i>
<i>AN 324</i>	<i>01 a 55 ca</i>
<i>AN 327</i>	<i>05 a 89 ca</i>
	<i>05 a 91 ca</i>
<i>TOTAL</i>	<i>3 ha 90 a 45 ca</i>

Vote : Unanimité

15- Reprise parcelle cadastrée section AZ n°8 lotissement « Pièce Fontaine Ménard »

Dans le cadre du lotissement « La Pièce de la Fontaine Ménard » une parcelle de terrain correspondant à l'impasse de la Freslonnière, est restée propriété de différents colotis.

Ces derniers ayant souhaité transférer ces parcelles à la Ville dans le cadre de la procédure d'abandon perpétuel, le Conseil Municipal approuve la reprise de la parcelle cadastrée AE n° 8 d'une superficie de 9 a 75 ca.

Vote : Unanimité

16- Déclassement du chemin rural n°71 – Engagement procédure d'enquête publique

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à lancer l'ouverture d'une enquête publique en vue du déclassement du chemin rural n° 71 pour en céder une partie à la SCI ZA LA CHATAIGNERAIE qui en a fait la demande.

Vote : Unanimité

17- Déclassement du chemin rural n°72 – Engagement procédure d'enquête publique

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à lancer l'ouverture d'une enquête publique en vue du déclassement du chemin rural n° 72 pour en céder une partie à un administré qui en a fait la demande.

Vote : Unanimité

18- Actualisation taxe électricité au SIEIL

Par délibération du 26 novembre 1970, la Commune a décidé d'instituer à son profit une taxe sur l'électricité en application des textes en vigueur.

La règlementation ayant changé, il est décidé :

- que le taux de la taxe d'électricité soit confirmé au taux unique de 8 % et que son reversement soit fait au profit du S.I.E.I.L.

- que la Commune conservera 30 % des sommes collectées et communiquera au S.I.E.I.L. tous les éléments comptables permettant les calculs et le contrôle des sommes perçues par les fournisseurs d'électricité.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Vote : Unanimité

19- Demande de subvention à la Région – Reconstruction des terrains de tennis extérieurs

En vue de la reconstruction des terrains de tennis extérieurs pour un coût de 85 000 Euros, il est proposé de solliciter le Conseil Régional du Centre qui apporte son soutien à la réhabilitation et à la modernisation des équipements sportifs existants.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Vote : Unanimité

20- Mise en place d'un abonnement découverte dans le cadre de la quinzaine littéraire

Dans le cadre de la quinzaine littéraire du 9 au 21 mars 2009, il est proposé d'instaurer un abonnement découverte gratuit pour tout nouvel adhérent de plus de 16 ans pendant la période du 10 au 21 mars, valide jusqu'au 30 juin 2009.

Vote : Unanimité

0o0o0o0o0

**Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour,
la séance est levée à 21 h 10.**

0o0o0o0o0

Le Maire

